



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 55257

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la hausse continue du prix du carburant sur les entreprises de transport sanitaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que son ministère compte prendre afin de venir en aide à cette profession dont les tarifs sont strictement encadrés du fait du conventionnement souscrit avec la CNAM.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés engendrées par l'augmentation des prix du carburant à la pompe et de ses conséquences sur la situation des entreprises. C'est pourquoi des mesures de soutien limitées dans le temps et strictement encadrées par la réglementation communautaire ont été prises en faveur des secteurs d'activité les plus touchés. Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint, toute baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) serait hautement préjudiciable à l'équilibre des finances publiques. Dès lors, compte tenu des limites budgétaires, il n'est pas prévu, à ce jour, d'accorder un éventuel remboursement partiel de la TIPP pour les entreprises de transport sanitaire. Par ailleurs, en raison de l'augmentation constante de la demande mondiale de pétrole, il convient désormais de prendre en compte le caractère structurel des variations des cours sur les marchés internationaux. À ce titre, le Gouvernement mène actuellement une réflexion sur le développement des énergies renouvelables, au premier rang desquelles se trouvent les biocarburants. Ce type de politique, soutenue par plusieurs dispositions votées récemment en loi de finances, devrait permettre à terme d'améliorer l'indépendance énergétique de la France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55257

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 457

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3483